

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26

Présents : 17

Absents : 9

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 3

Votants : 20

- dont « pour » : 20

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt et un janvier deux mille vingt-deux se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Héléne, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine (*arrivée à la question n°3*), REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et FERRON Jean.

**EXCUSES** : Mme ALLEMANDI Florence *ayant donné pouvoir à M. ORTUNO Miguel*, Mme BANCILLON-BOE Fabienne, M. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*, M. OLIVERO Albert et M. CAPEL Denis *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud*.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARCIER-RICHAUD Héléne.

## Délibération n°2022/09

**OBJET : ETUDE JURIDIQUE ET TECHNIQUE DE TYPE AVANT-PROJET DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE DEBARQUEMENT DES SPORTS D'EAU VIVE DU MOULIN SUR LA COMMUNE DU LAUZET-UBAYE (04 340) – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE ADAPTEE.**

Le Conseil de Communauté,

**CONSIDERANT** sa compétence « création, aménagement, gestion et entretien des équipements de sports d'eau vive et activités nautiques sur tout le cours de la rivière Ubaye et sur les rives du lac de Serre-Ponçon en territoire communautaire. Ces équipements sont limités aux accès, aires de pique-nique et sanitaires ;

**CONDIDERANT** la nécessité d'aménager l'aire de débarquement du moulin située sur la commune du Lauzet-Ubaye qui est un espace très fréquenté par les professionnels de l'eau vive et indispensable à l'organisation des championnats de France canoë/kayaks prévus en juillet 2023 ;

**CONSIDERANT** l'absence de solutions foncières trouvées avec la mairie du Lauzet-Ubaye et le camping des sources pour l'aménagement de cette aire ;

**CONSIDERANT** la difficulté de décision sur le portage juridique et la gouvernance du projet d'aménagement et la technicité des travaux envisagés sur cette aire ;

**VU** la proposition du service communautaire « Activités de Pleine Nature » de lancer une étude juridique et technique pour un coût estimé à 35 000 € HT dans le cadre de l'aménagement de cet équipement de sports d'eau-vive ;

**CONSIDERANT** la possibilité de financement de cette étude à hauteur de 80 % par le FNADT et la région SUD dans le cadre du Contrat Espace Valléen 2021-2027 ;

Sur proposition de M. Jacques FORTOUL, Vice-président en charge des Activités de Pleine Nature,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition qui lui est présentée.
- **DONNE** son accord pour la réalisation de cette étude.
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la Région SUD et du FNADT dans le cadre du Contrat Espace Valléen 2021-2027.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui, compte-tenu des subventions sollicitées, pourrait s'établir comme suit :
  - **Dépenses : 35 000 € HT**
  - **Recettes :**

Subvention FNADT (40 %)	14 000 € HT
Subvention Région SUD (40 %)	14 000 € HT
Autofinancement CCVUSP (20%)	<u>7 000 € HT</u>
<b>Total Recettes :</b>	<b>35 000 € HT</b>

- **SOLLICITE** une dérogation auprès de ces organismes afin d'engager la consultation MAPA avant l'attribution des financements.
- **AUTORISE** la Présidente à lancer une consultation par voie de marché à procédure adaptée par lots.
- **AUTORISE** la Présidente à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération.
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront prévus en dépenses et en recettes section Investissement sur le budget principal 2022 de la CCVUSP.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sophie Vaginay Ricourt".